



DECISION N° 2026-03

PGV SE Val de Nogent-Le-Roi

Extrait du Registre des Décisions

Décision du Président du 13 mars 2026

Vu la Délibération du Comité Syndical n° 2025-08 du 28 janvier 2025 portant délégation de pouvoir au président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de service d'un montant inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la consultation pour l'élaboration d'un plan de gestion de la végétation (PVG) du Système d'Endiguement (SE) du Val de Nogent-Le-Roi, lancée selon une procédure adaptée ouverte.

Vu les deux offres reçues,

Vu l'analyse des offres réalisée par le SEBV,

Vu la conclusion de l'analyse des offres qui propose de retenir l'offre de la Société URBANISME ENVIRONNEMENT FORET pour un montant de 13 750,00 € HT,

Considérant le montant de la dépense inférieur au seuil de 90 000 € HT et la nécessité de la réalisation d'un plan de gestion de la végétation (PVG) dans le cadre de la gestion du Système d'Endiguement (SE) du Val de Nogent-Le-Roi,

DECIDE

Article 1^{er} : De retenir la proposition de la société URBANISME ENVIRONNEMENT FORET,

Article 2 : De conclure le marché pour l'élaboration d'un plan de gestion de la végétation (PVG) du Système d'Endiguement (SE) du Val de Nogent-Le-Roi sur la base de l'offre présentée pour un montant de 13 750,00 € HT, soit 16 500,00 € TTC,

Article 3 : Que la demande de subventions sera faite sur cette base,

Article 4 : Que ces prestations sont régies par les dispositions des documents contractuels du marché,

Article 5 : Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Trésorier syndical pour exécution,

Article 6 : La Responsable administrative, financière et RH est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sainte Gemme Moronval, le 13 mars 2026

Signature

Le Président du SEBV, M. Daniel RIGOURD

SEBV
SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE

